



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LA MÉNITRÉ, se sont réunis à l'Espace Culturel de la Ménitré, sur convocation en date du 15/05/2025, qui leur a été adressée par le Maire.

Conseillers municipaux présents : 16

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Christine LESELLE, Isabelle NICOLAS, Yohann RENAUDIER, Danielle COICAULT, Pascale YVIN, Pascal ORGEREAU, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO-MILLOT, Anne PAIN-GRIMAUT, Benjamin LABA, Jackie PASSET, Roger DELSOL, Catherine DAZZI-RIVIERE

Conseillers municipaux absents excusés : 3

Mmes et MM. Clarisse NOURRY, Ludovic LAMBERT, Isabelle LAMÉ

Pouvoirs : 2

Mmes et MM. Clarisse NOURRY à Isabelle NICOLAS, Isabelle LAMÉ à Cristina PEDRERO-MILLOT,

Votants : 18

ORDRE DU JOUR

- 1. Nomination du secrétaire de séance**

Administration générale

- 2. Approbation du compte-rendu des séances précédentes**

Finances

- 3. Emprunts bancaires**

A – 135 000 € pour l’acquisition immobilière 8 rue Marc Leclerc

B – 200 000 € pour les travaux d’aménagement du lotissement du Pignon Blanc

- 4. SIEML : fonds de concours pour les travaux de desserte du lotissement du Pignon Blanc**

- 5. Lotissement du Pignon Blanc : avenant n°1 au marché JUSTEAU**

- 6. Subventions complémentaires aux associations ACPG-CATM et UMAC**

- 7. Tarifs périscolaires**

- 8. Demande de subvention CAF pour travaux du multi-accueil**

Divers

- 9. Décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal**

- 10. Questions diverses**

1) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Isabelle PLANTÉ pour remplir les fonctions de secrétaire.

2) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « UN PAS POUR ELIA »

M. le Maire rappelle les différentes actions de solidarité sur le territoire, dont notamment le Téléthon.

Sensibilisation des associations :

ADAM : soutien d'une association « le petit monde de Lou » - contact à venir via Anne GRIMAUT
Cristina PEDRERO-MILLOT : contact avec l'association « les rando's de St Math » + peut-être des actions via le CMJ, et éventuellement les services EJ, pour une sensibilisation au handicap et à l'inclusion scolaire

Isabelle NICOLAS contactera les associations locales

Présentation de l'association par les parents d'Elia :

Semaine de stage médical et soins en Espagne = 1200 € sans prise en charge + frais annexes

Actuellement accueillie au multi-accueil Gabar'rondé

Projet de scolarisation en 09/2026 avec un AESH mais pas de visibilité sur le long terme

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (DCM N°05/2025-51)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 23/04/2025.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/04/2025.

Sans observation particulière,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (18 voix pour), le procès-verbal de la séance du 23/04/2025.

FINANCES

4) EMPRUNTS BANCAIRES

A) Emprunt de 135 000 € pour l'acquisition immobilière 8 rue Marc Leclerc (DCM n°05/2025-52)

Rapporteur : Yves JEULAND

Présentation des offres reçues :

Prêt 135 000 €	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Échéance	Trimestrielle Constante (2956,14 €)	Trimestrielle Constante (3085,50 €)	Trimestrielle Constante (3011,19 €)	Trimestrielle Constante (2961 €)
Taux	3,77%	4,40%	4,04%	3,80%
Annuités	11 824,56 €	12 342,00 €	12 044,76 €	11 844,00 €
Coût emprunt	42 368,47 €	50 130,00 €	45 671,40 €	42 900,00 €
Frais de dossier	340 €	500 € (cumulé avec 2ème offre)	300 €	670 € (cumulé avec 2ème offre)
Remboursement anticipé	possible sans préavis et avec indemnité de 5% du capital restant dû	possible avec indemnités	possible moyennant un préavis et une indemnité actuarielle	possible à chaque échéance avec indemnité
Débocage des fonds	en totalité ou par fractions		en 1 seule fois	
Validité de l'offre	26/05/2025	31/05/2025	24/05/2025	

DÉLIBÉRATION

Yves JEULAND, adjoint délégué, présente la synthèse de la consultation lancée auprès d'organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt amortissable de 135 000 € sur 15 ans destiné à financer l'acquisition de l'immeuble bâti sis 8 rue Marc Leclerc.

Après avoir pris connaissance des offres de financements des 4 organismes ayant répondu à la consultation ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement, et des conditions générales proposées par le Crédit Mutuel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Décide de contracter un emprunt de 135 000 € auprès du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :
 - Objet du contrat de prêt : travaux d'investissement – acquisition immobilière 8 rue Marc Leclerc et travaux de rénovation
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3,77 %
 - Echéances constantes trimestrielles
 - Frais de dossier : 340 €
- ⇒ Rappelle que la somme correspondante est inscrite en recettes d'investissement du budget principal 2025, ainsi que les échéances de remboursement en dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B) Emprunt de 200 000 € pour le lotissement communal du Pignon Blanc (DCM n°05/2025-53)

Rapporteur : Yves JEULAND

Présentation des offres reçues :

NB : l'offre de la Banque Postale ne répond pas au cahier des charges de la consultation communale, car le remboursement du capital démarre dès la 1^{ère} année.

Emprunt 200 000 €	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée	5 ans avec différé amortissement de 12 mois	5 ans avec différé amortissement de 12 mois	5 ans avec différé amortissement de 12 mois		5 ans sans différé amortissement
Échéance	trimestrielle constante	semestrielle constante	trimestrielle constante		trimestrielle constante
Annuités	7 040,00 € la 1 ^{ère} année 53 821,88 € les années suivantes	7 040,00 € la 1 ^{ère} année 54 040,56 € les années suivantes	7 100,00 € la 1 ^{ère} année 53 855,16 € les années suivantes		11 236,09 € la 1 ^{ère} année 10 874,98 € les années suivantes
Taux fixe	3,52%	3,52%	3,55%		3,25%
Coût intérêts	22 327,57 €	23 202,31 €	22 520,64 €		17 860,71 €
Frais de dossier	360 €	360 €	500 € (cumulé avec 2 ^{ème} offre)		670 € (cumulé avec 2 ^{ème} offre)
Remboursement anticipé	possible sans préavis et avec indemnité de 5% du capital restant dû les 2 1ères années et 2% les 3 années suivantes	possible sans préavis et avec indemnité de 5% du capital restant dû les 2 1ères années et 2% les 3 années suivantes	possible avec indemnités		possible à chaque échéance avec indemnité
Débocage des fonds	en totalité ou par fractions	en totalité ou par fractions			
Validité de l'offre	26/05/2025	26/05/2025	31/05/2025		

NB : indemnité de remboursement par anticipation négociée avec le Crédit Mutuel (demande d'abaissement à 2%)

« Par dérogation à toute autre condition ayant pu être fixée par ailleurs, les indemnités de remboursement par anticipation prévues seront dues à hauteur de 2% du capital remboursé par anticipation si l'emprunteur justifie que les sommes affectées au remboursement proviennent de la vente de lot(s) du lotissement financé et que ce remboursement intervient au-delà de la 2^{ème} année du contrat. »

Cela signifie que les deux premières années, l'indemnité reste à 5 %. Elle sera de 2 % pour les trois dernières années (en cas de vente de lots).

Roger DELSOL demande s'il est possible de négocier les frais bancaires. Yves JEULAND répond que cela a été demandé mais que le Crédit Mutuel n'a pas répondu favorablement.

Interrogé par Benjamin LABA, M. le Maire indique que les prix de cession des lots devraient en principe être soumis au conseil municipal de juin.

Pour les lots du lotissement des Charmilles, JAXED prévoit une cession des lots à bâtir libre de constructeur, car le projet de construction en accession-location est abandonné.

DÉLIBÉRATION

Yves JEULAND, adjoint délégué, présente la synthèse de la consultation lancée auprès d'organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt amortissable de 200 000 € sur 5 ans destiné à financer l'aménagement du lotissement communal du Pignon Blanc.

Après avoir pris connaissance des offres de financements des 3 organismes ayant répondu à la consultation ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement, et des conditions générales proposées par le Crédit Mutuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Décide de contracter un emprunt de 200 000 € auprès du le Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :
 - Objet du contrat de prêt : travaux d'aménagement du lotissement communal du Pignon Blanc
 - Durée : 5 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
 - Taux fixe : 3,52 %
 - Echéances constantes semestrielles
 - Frais de dossier : 360 €
 - Remboursement anticipé possible avec une indemnité de 5% du capital restant dû les deux premières années et 2% du capital restant dû les trois dernières années
- ⇒ Rappelle que la somme correspondante est inscrite au budget annexe du lotissement du Pignon Blanc 2025, ainsi que les échéances de remboursement en dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) SIEML : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE DU LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC (DCM N°05/2025-54)

Rapporteur : Yves JEULAND

Plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'ensemble des travaux a été estimé à:

A - Maîtrise d'Ouvrage Sieml

I) Distribution Publique d'Energie Electrique

- a) Renforcement
- b) Extension

149 864,79 €

25 519,65 €

B - Maîtrise d'Ouvrage Communale

II) Travaux Hors Distribution Publique

- a) Réseau d'éclairage public - Fourreaux
- b) Extension du réseau Télécom
- c) Réseau d'éclairage public - Matériels
- d) Contrôle de conformité

3 329,98 €

9 290,17 €

9 771,26 €

128,26 €

Les participations financières qui recouvrent l'ensemble des frais s'établissent ainsi en Euros HT :
une révision des prix sera réalisée conformément aux dispositions du marché

Nature des travaux et prestations	MONTANT TRAVAUX	SIEML	COMMUNE
A - Maîtrise d'Ouvrage Sieml			
I) Distribution Publique d'Energie Electrique			
a) Renforcement	149 864,79 €	149 864,79 €	
b) Extension	25 519,65 €	10 207,86 €	15 311,79 €
	Sous Total HT A	160 072,65 €	15 311,79 €
	TVA(sur A) 20%		3 062,36 €
	sous Total TTC : A		18 374,15 €
B - Maîtrise d'Ouvrage Communale			
II) Travaux Hors Distribution Publique			
a) Réseau d'éclairage public - Fourreaux	3 329,98 €		3 329,98 €
b) Extension du réseau Télécom	9 290,17 €		9 290,17 €
c) Réseau d'éclairage public - Matériels	9 771,26 €		9 771,26 €
d) Contrôle de conformité	128,26 €		128,26 €
	Sous Total HT B	22 519,67 €	22 519,67 €
	Frais de Dossier, sur B 7,5%	1 688,97 €	1 688,97 €
	TVA(sur B + Frais de Dossier) 20,0%	4 841,73 €	4 841,73 €
	Sous Total TTC B	29 050,37 €	29 050,37 €
	Totaux	160 072,65 €	47 424,51 €
		Total TTC à charge demandeur	47 424,51 €

Yohann RENAUDIER souligne qu'il y aura un effacement de réseaux d'une partie de la rue et un renforcement qui permettra de desservir le projet de Maine-et-Loire Habitat (portage foncier ALTER).

DÉLIBÉRATION

Vu la convention du SIEML de maîtrise d'ouvrage temporaire (article 2 – II de la loi MOP) pour les travaux portant sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, et de génie civil de télécommunications du lotissement communal du Pignon Blanc ;

Considérant que les travaux afférents à ce programme relèvent :

- De la maîtrise d'ouvrage du SIEML pour la réalisation du réseau électrique de distribution d'électricité,
- De la maîtrise d'ouvrage de la commune de La Ménitré pour la réalisation du génie civil de télécommunications, du réseau d'éclairage public.

Considérant que pour cette opération, la commune de La Ménitré souhaite désigner le SIEML en qualité de maître d'ouvrage temporaire pour la réalisation du génie civil télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Accepte les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire du SIEML telle que présentée (opération n° 201.24.04) ;
- ⇒ Accepte la participation communale de 39 520,43 € HT soit 47 424,51 € TTC, laquelle se décompose ainsi qu'il suit :

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
201.24.04.01	Extension réseau DP	14 Extension BT interne secteur d'habitation	secteur d'habitations communale rue du Pignon Blanc	25 510,65 €	60,00 %	15 311,79 €
201.24.04.02	Eclairage public	47 Extension EP lotissement d'habitation	secteur d'habitations communale rue du Pignon Blanc - terrassement et fourreaux EP	3 579,73 €	100,00 %	3 579,73 €
201.24.04.03	Génie civil Télécom	62 Extension de réseau Télécom lotissement d'habitation	secteur d'habitations communale rue du Pignon Blanc	9 986,93 €	100,00 %	9 986,93 €
201.24.04.05	Eclairage public	47 Extension EP lotissement d'habitation	secteur d'habitations communale rue du Pignon Blanc - câblage et pose matériels EP	10 504,10 €	100,00 %	10 504,10 €
201.24.04.06	Eclairage public	47 Extension EP lotissement d'habitation	contrôle de conformité EP	137,88 €	100,00 %	137,88 €
Total HT des participations						39 520,43 €
TVA 20% (Travaux + Frais de dossier)						7 904,08 €
Total TTC des participations						47 424,51 €

- ⇒ Prend acte que les travaux de fourniture et de pose des matériels d'éclairage public (10 504,10 € HT et 137,88 € HT) seront réalisés ultérieurement et que les montants de ces travaux pourront être réactualisés en fonction de la date effective des travaux ;
- ⇒ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du lotissement communal du Pignon Blanc ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1er adjoint, à signer la convention correspondante avec le SIEML, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6) LOTISSEMENT DU PIGNON BLANC : AVENANT N°1 AU MARCHÉ JUSTEAU (DCM N°05/2025-55)

Rapporteur : Yohann RENAUDIER

Devis JUSTEAU : + 8 051,86 € HT dont

- 1 621,50 € HT pour travaux assainissement EU
- 1 895,36 € HT pour travaux AEP
- 4 535,00 € HT pour travaux raccordement EU sur réseau amiante

Justification :

- 2 des 4 lots situés en façade de la rue du Pignon Blanc sont réintégrés au marché JUSTEAU, au lieu de faire l'objet d'une facturation distincte par la Communauté de communes Baugeois Vallée, pour les branchements eaux usées (EU) et alimentation en eau potable (AEP)
- Traitement de l'amiante sur le réseau EU (non prévu initialement) / YR souligne que la DICT INDIQUE CONDUITE EN PVC or après creusement conduite en amiante

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2024 attribuant le marché des travaux d'aménagement du lotissement communal du Pignon Blanc à l'entreprise JUSTEAU ;

Vu la proposition d'avenant n°1 s'élevant à 8 051,86 € HT pour les travaux suivants :

- 1 621,50 € HT pour travaux assainissement EU
- 1 895,36 € HT pour travaux AEP
- 4 535,00 € HT pour travaux raccordement EU sur réseau amiante

Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique relatif aux modifications des marchés publics ;

Vu les articles R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique autorisant des modifications de marché public de travaux, quel que soit leur montant et dans la limite de 50% du montant du marché initial ;

Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique autorisant des modifications du marché de travaux initial dans la limite de 15%, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 du même code sont remplies ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Accepte les travaux supplémentaires tels que présentés pour le marché attribué à l'entreprise JUSTEAU ;
 - Marché initial = 143 766,59 € HT
 - Total avenant n° 1 = 8 051,86 € HT
 - Marché modifié = 151 818,45 € HT
 - Modification = +5,60 %
- ⇒ Dit que les crédits budgétaires du budget annexe du lotissement du Pignon Blanc seront modifiés ;
- ⇒ Autorise le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

7) SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS ACPG-CATM ET UMAC (DCM N°05/2025-56)

Rapporteur : M. le Maire

Proposition du bureau municipal d'attribuer deux subventions complémentaires aux associations :

ACPG-CATM : 100 € pour les Bleuets de France distribués lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre

- Envoi d'une plaquette d'autocollants des Bleuets de France par l'ONACVG49
- En principe, la vente des bleuets doit se faire le jour J avec un appel aux dons en contrepartie – la collecte des dons doit ensuite être restituée aux Bleuets de France (à Paris), ainsi que les bleuets non « vendus ».
- Cette mission ne pouvant être assurée par l'association des anciens combattants, la commune avait décidé par délibération du 23/11/22 de verser une subvention à l'ONACVG pour la collecte des bleuets.
- Désormais, il n'est plus possible de verser directement une subvention à l'ONACVG 49. De plus, la commande de bleuets sur le site commercial ad-hoc est assez lourde administrativement et plus onéreuse.

- Proposition : l'association ACPG-CATM sert de relais pour la commune de La Ménitré, signe la convention avec les Bleuets de France et leur adresse un chèque ; en contrepartie, la commune verse une subvention à l'association. 100 € (50 € pour la cérémonie du 08/05 et 50€ pour celle du 11/11).

UMAC : 450 € pour le challenge boule de fort (rappel : 420 € en 2024)

DÉLIBÉRATION

Vu la proposition du bureau municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales :
 - A l'unanimité (18 voix pour) : 100 € à l'association des anciens combattants ACPG-CATM (pour les Bleuets)
 - A l'unanimité (17 voix pour – retrait de Pascal ORGEREAU, président de l'association) : 450 € à l'association des commerçants et artisans UMAC (pour l'organisation du challenge communal de boule de fort)
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

8) TARIFS PÉRISCOLAIRES (DCM N°5/2025-57)

Rapporteur : Christine LESELLE

Rappel : PV du Conseil Municipal du 10/05/2023 - Volonté d'augmentation annuelle des tarifs pour les années suivantes selon l'évolution de l'inflation – Maintien de la tarification sociale à 1€ - 2023 : augmentation des tarifs plafonnée à 3% (alors que l'inflation 2023 était de 4,9%)

L'inflation annuelle

Le taux de l'inflation annuelle est calculé à partir de la moyenne de l'évolution des prix à la consommation [↗](#) de l'année, publiée par l'Insee en janvier.

L'inflation annuelle s'établit ainsi à + 2,0 % en 2024 [↗](#).

Selon les données publiées par l'Insee pour les années précédentes, l'inflation s'est établie à :

- 4,9 % en 2023 [↗](#)
- 5,2 % en 2022 [↗](#)
- 1,6 % en 2021 [↗](#)
- 0,5 % en 2020 [↗](#)

Proposition du bureau municipal du 12/05/2025 : tarifs applicables (en noir) – proposés (en rouge) majorés de 2% (suivant l'inflation 2024)

Tarifs également visés par la commission EJ

M. le Maire indique que la comparaison avec les communes situées aux alentours n'est pas forcément significative car le restaurant scolaire de La Ménitré confectionne ses repas, ce qui n'est pas forcément le cas dans de nombreuses communes.

Christine LESELLE rappelle que les communes de l'Entente appliquent le tarif communal pour les familles de l'Entente et que les tarifs communaux restent néanmoins propres à chaque commune.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tranche	QF	2024/2025		2025/2026	
		Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune	2024/2025	2025/2026
T1	0 à 499	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
T2	500 à 999	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
T3	1000 à 1299	3,76 €	3,84 €	3,91 €	3,99 €
T4	1300 à 1499	3,86 €	3,94 €	4,02 €	4,10 €
T5	1500 et plus	3,97 €	4,05 €	4,12 €	4,20 €
Non inscrit		5,82 €	5,94 €	5,97 €	6,09 €
Tarif adulte		5,82 €	5,94 €	5,97 €	6,09 €
PAI (T1 à T2)	0 à 999	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
PAI (T3 à T5)	1000 et plus	2,63 €	2,68 €	2,78 €	2,84 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarification au 1/4 d'heure

Tranche	QF	2024/2025		2025/2026	
		Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune	2024/2025	2025/2026
T1	0 à 499	0,18 €	0,18 €	0,19 €	0,19 €
T2	500 à 999	0,26 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €
T3	1000 à 1299	0,33 €	0,34 €	0,34 €	0,35 €
T4	1300 à 1499	0,40 €	0,41 €	0,41 €	0,42 €
T5	1500 et plus	0,47 €	0,48 €	0,48 €	0,49 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Pénalité : Tout dépassement sera facturé 1h en plus. Au-delà du quart d'heure de retard, 2 heures seront facturées en plus. Tout enfant non repris par ses parents dans les 10 minutes qui suivent la sortie des classes, sera conduit à l'accueil périscolaire et le tarif en vigueur sera appliqué : minimum 1/4 d'heure facturé.

ALSH**Tarif élève domicilié La Ménitré et communes de l'Entente Vallée***

Tranche	QF	Demi-journée + repas		Journée + repas	
		2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
T1	0 à 499	5,02 €	5,12 €	7,60 €	7,75 €
T2	500 à 999	6,61 €	6,74 €	10,76 €	10,98 €
T3	1000 à 1299	8,08 €	8,24 €	12,67 €	12,92 €
T4	1300 à 1499	9,18 €	9,36 €	13,93 €	14,21 €
T5	1500 et plus	9,57 €	9,76 €	14,34 €	14,63 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Tarif élève domicilié hors commune

Tranche	QF	Demi-journée + repas		Journée + repas	
		2024/2025	2025/2026	2024/2025	2025/2026
T1	0 à 499	5,28 €	5,39 €	8,26 €	8,43 €
T2	500 à 999	7,06 €	7,20 €	11,02 €	11,24 €
T3	1000 à 1299	8,59 €	8,76 €	13,34 €	13,61 €
T4	1300 à 1499	9,70 €	9,89 €	15,15 €	15,45 €
T5	1500 et plus	10,11 €	10,31 €	15,36 €	15,67 €

NB : tarifs au 01/01/2024 pour l'Espace Jeunesse – **prochain changement en 2026**

- Adhésion annuelle : 12,50 € – par année civile
- Sorties : tarification à 35 % du coût réel pour les familles et prise en charge par la commune du solde (65%)
- Participation par veillée : 2 € - maintien

DÉLIBÉRATION

Vu la proposition de modification des services périscolaires, extrascolaires et du restaurant scolaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 12/05/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

⇒ Valide les tarifs proposés qui prendront effet à compter du 01/09/2025 ;

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarification au 1/4 d'heure

Tranche	QF	Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune
T1	0 à 499	0,18 €	0,19 €
T2	500 à 999	0,27 €	0,28 €
T3	1000 à 1299	0,34 €	0,35 €
T4	1300 à 1499	0,41 €	0,42 €
T5	1500 et plus	0,48 €	0,49 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Pénalité : Tout dépassement sera facturé 1h en plus. Au-delà du quart d'heure de retard, 2 heures seront facturées en plus. Tout enfant non repris par ses parents dans les 10 minutes qui suivent la sortie des classes, sera conduit à l'accueil périscolaire et le tarif en vigueur sera appliqué : minimum 1/4 d'heure facturé.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tranche	QF	Tarif élève domicilié à La Ménitré et dans les communes de l'Entente Vallée*	Tarif élève domicilié hors commune
T1	0 à 499	1,00 €	1,00 €
T2	500 à 999	1,00 €	1,00 €
T3	1000 à 1299	3,84 €	3,99 €
T4	1300 à 1499	3,94 €	4,10 €
T5	1500 et plus	4,05 €	4,20 €
Non inscrit		5,94 €	6,09 €
Tarif adulte		5,94 €	6,09 €
PAI (T1 à T2)	0 à 999	1,00 €	1,00 €
PAI (T3 à T5)	1000 et plus	2,68 €	2,84 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

ALSH

Tarif élève domicilié La Ménitré et communes de l'Entente Vallée*

Tranche	QF	Demi-journée + repas	Journée + repas
T1	0 à 499	5,12 €	7,75 €
T2	500 à 999	6,74 €	10,98 €
T3	1000 à 1299	8,24 €	12,92 €
T4	1300 à 1499	9,36 €	14,21 €
T5	1500 et plus	9,76 €	14,63 €

* Beaufort-en-Anjou - Les Bois d'Anjou - Mazé-Milon

Tarif élève domicilié hors commune

Tranche	QF	Demi-journée + repas	Journée + repas
T1	0 à 499	5,39 €	8,43 €
T2	500 à 999	7,20 €	11,24 €
T3	1000 à 1299	8,76 €	13,61 €
T4	1300 à 1499	9,89 €	15,45 €
T5	1500 et plus	10,31 €	15,67 €

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Christine LESELLE 3^{ème} adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

9) DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LES TRAVAUX DU MULTI-ACCUEIL GABAR'RONDE (DCM N°05/2025-58)

Rapporteur : Christine LESELLE

Etanchéité du toit terrasse du multi-accueil : devis de l'entreprise 3C Etanchéité : 4 817,26 € HT soit 5 780,71 € TTC

Crédits ouverts au BP = 5 781 €

Proposition de demande de subvention à la CAF au titre du fonds de modernisation des établissements pour des opérations qui favorisent la pérennité de l'offre, son adaptation aux exigences réglementaires et environnementales, la qualité du service et des conditions de travail des professionnels.

Aide de 80% possible dans la limite de l'enveloppe existante pour l'EAJE, déduction faite des aides déjà attribuées :

- Enveloppe potentielle = 4800 € / place soit 86 400 €
- Aides attribuées : 2024 = 22 679 € et 2025 = 9249 €
- Solde enveloppe = 54 472 €

Calendrier : dépôt dossier 30/06 pour passage en commission en septembre

Christine LESELLE rappelle la nécessité de se concerter avec la CAF et le gestionnaire pour se positionner sur les années à venir.

DÉLIBÉRATION

Vu le devis pour les travaux d'étanchéité du toit terrasse du multi-accueil Gabar'ronde s'élevant à 4817,26 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Décide de réaliser ces travaux sur le budget investissement 2025 ;
- ⇒ Décide de demander une subvention de 80% à la CAF de Maine-et-Loire au titre du fonds de modernisation des établissements suivant le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	
Travaux d'étanchéité	4 817,26 €	5 780,71 €	CAF - FME 80%	3 853,81 €
			Autofinancement	1 926,90 €
Total	5 780,71 €		Total	5 780,71 €

- ⇒ Demande à la CAF de Maine-et-Loire l'autorisation de pouvoir commencer les travaux avant le passage en commission ;
- ⇒ Rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DIVERS

10) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire prises depuis la dernière information (*en vertu* de la délibération du 8 avril 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales).

Date	Numéro	Objet	Montant
12/05/2025	D19/2025	Bail commercial pour la cellule située 1 allée du 8 Mai 1945 à l'entreprise individuelle "O'DREA" - institut de beauté CHERBONNIER Hélène 9 ans du 12/05/2025 au 11/05/2034	300 € pendant les 6 premiers mois du 12/05/2025 au 11/11/2025 600 € de loyer à compter du 12/11/2025

11) QUESTIONS DIVERSES

A) PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 25/06/2025

B) DIVERS

Agenda culturel

- ⇒ Les Mystères de Loire – dimanche 25 mai de 10h à 19h
- ⇒ Apéro-Concert Ecole de Musique Baugeois-Vallée & OPUS DELIRIUM – vendredi 20 juin de 19h30 à 22h
- ⇒ Cinéma plein air – samedi 12 juillet
- ⇒ Apéro-Concert AKORDAÏA & GAVINY – vendredi 18 juillet de 19h30 à 23h
- ⇒ Les Dé-Coiffés – dimanche 20 juillet de 15h à 23h30
- ⇒ Les Impatientes – dimanche 27 juillet à 18h
- ⇒ Apéro-Concert LES FRANGLAIS & SANS VOIES – vendredi 08 août de 19h30 à 23h
- ⇒ Spectacle “Feu la mère de Madame” – Tournée des vendanges du NTP – dimanche 14 septembre à 16h30
- ⇒ La Ménitré en fête – UMAC – Port St Maur – balade à moto, vieilles voitures, marché artisanal, grande tablée – samedi 14 juin
- ⇒ Tiers-lieu rue des Vendellières – Concert La Mine de Léo – ateliers « Au jardin de ma cousine » - samedi 21 et dimanche 22 juin
- ⇒ Salon d'art du 05/07 au 07/09 – Espace culturel

Bilan opération bons d'achat

BONS D'ACHAT	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de bons utilisés déclaré par l'UMAC	660	679	608	645	441
Valeur totale des bons utilisés	3 300 €	3 395 €	3 040 €	3 225 €	2 205 €
Solde subvention non utilisée	200 €	105 €	460 €	275 €	2 295 €
Subvention bon d'achat	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 500 €
Subvention annuelle UMAC	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €
Subvention exceptionnelle (challenge communal boule de fort)	au Conseil Municipal le 21/05	420 €	500 €		

Marché hebdomadaire : 2 nouveaux commerçants

Jackie PASSET - dénonciation du label station verte : labellisation toujours indiquée dans le bulletin communal

Interrogé par Roger DELSOL, il est indiqué que la présentation des nouveaux boulanger et de l'esthéticienne sera prévue dans l'édition dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Camping Terre de Loire : ouverture le 29/05 avec volonté d'ouverture à l'année

En l'absence de l'agent chargé de la communication, Cristina PEDRERO-MILLOT s'occupe de l'insertion des articles sur le site internet et confirme la mise en place de la newsletter. Un message sur les réseaux sociaux serait utile pour inciter les administrés à se réinscrire à la newsletter, car le changement de site ne reprend pas automatiquement les inscriptions faites sur l'ancien site.

La séance est levée à 21h20

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le

Tony GUÉRY
Maire de La Ménitré



Isabelle PLANTE
Secrétaire de séance

